



Conseil municipal

→ Hôtel de Ville
100 rue de la République
Salle du conseil

Procès – verbal du

Lundi 13 avril 2026
18h30

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance
Adoption de l'ordre du jour de la séance
Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2026

I. FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines – Rapports relatifs à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2024-2025)
2. FINANCES – Débat d'orientations budgétaires pour 2026

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Paul-Antoine de Carville.

M. Le Maire.- Nous allons commencer ce Conseil municipal.

Je procède à l'appel :

M. Paul-Antoine de Carville est présent, Mme Clarisse Quentin est présente, M. Michel Grass est présent, Mme Stéphanie Olivier est présente, M. Jean-Michel Visse est présent, Mme Ghislaine Pieux est présente, M. Romain Crocco est présent, Mme Sandrine Imbert est présente, M. Lionel Chapey est présent, Mme Pascale Larché est présente, M. Gérard Brunin est présent, Mme Ouardiya Boudjemline excusée a donné pouvoir à Mme Ghislaine Pieux, M. Célestin N'Goma est présent, Mme Agathe Marchand est présente, M. Fabien le Boucher excusé a donné pouvoir à M. Michel Grass, Mme Mathilde Herouart est présente, M. Nicolas Pichard est présent, Mme Laurence Ethuin-Coffinet est présente, M Jean-Pierre Crost est présent, Mme Nicole Langel est présente, M. Jimmy Bonnabeau excusé a donné pouvoir à M. Nicolas Pichard, Mme Charlotte Vaillant est présente, M. Oreste Pessaud est présent, Mme Améline Vanlauwe est présente, M. Nicolas Le Roy est présent, Mme Delphine Marquet est présente, M. Goran Radovanovic est présent, Mme Emma Ricci est présente, M. Gérard Adolphe est présent, Mme Béatrice Flory-Anastase est présente, M. Boniface Fomo arrivera en retard et donne pouvoir à Mme Clarisse Quentin en attendant son arrivée, M. Ludovic Massard est présent, Mme Marine Vigne est présente, M. Luc Bernier est présent, Mme Mélody Robichon excusée a donné pouvoir à M. Ludovic Massard.

Désignation du Secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités, le Conseil municipal doit, au début de chaque séance, nommer l'un de ses membres en qualité de secrétaire de séance. Celui-ci est assisté par des fonctionnaires territoriaux, que je salue.

Pour cette séance, je vous propose de désigner la benjamine de ce Conseil municipal : Mme Marine Vigne. Vous ne serez plus la benjamine dans quelques mois, au retour de Ouardiya Boudjemline, mais vous l'êtes pour l'instant.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

Madame Vigne est désignée secrétaire à l'unanimité.

Je vous remercie.

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 13 avril 2026

Conformément aux articles du Code général des collectivités territoriales, chaque membre de ce Conseil municipal a été rendu destinataire par courriel le 3 avril 2026 de la convocation à la présente séance, de l'ordre du jour de la séance et des notes explicatives.

Ceci étant dit, je vous invite par conséquent à bien vouloir acter la régularité de la convocation à la présente séance et à procéder à l'adoption de l'ordre du jour.

Monsieur Massard, vous aviez un vœu à exposer à la fin ?

M. Massard.- Je voulais parler de l'envoi légal qui nous est fait. Nous recevons bien la liste des décisions du maire, mais je voulais vous proposer que cette liste soit enrichie ou présentée sous forme de tableau comme cela se fait ailleurs, avec les montants en euros que vous pouvez engager dans le cadre de vos décisions. Cela nous éviterait de demander aux services l'ensemble des décisions *stricto sensu* que vous pouvez prendre, Monsieur le Maire.

M. Le Maire.- Je vous propose de m'envoyer des exemples de collectivités où cela se pratique. Nous regarderons ce qui se fait ailleurs. Je ne suis pas contre le fait d'améliorer...

M. Massard.- L'idée est de récapituler rapidement l'ensemble des engagements pris en votre nom. Vous ne faites pas passer en Conseil municipal un certain nombre de décisions, dont certaines avec des montants particulièrement élevés. Cela va jusqu'à 5 M€, de mémoire ?

M. Le Maire.- Oui, c'est ce que nous avons voté.

M. Massard.- Nous souhaiterions avoir une visibilité sur les montants engagés et que les Sénonais puissent les voir.

M. Le Maire.- Envoyez-moi des exemples d'autres collectivités où le tableau est présenté différemment et nous étudierons votre demande.

Vous présenterez votre vœu à la fin.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2026

Vous l'avez tous reçu. Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ? (*Non*).

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

Je vous remercie.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Nous avons un ordre du jour peu fourni car le débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu quelques semaines avant le budget, mais c'est aussi l'occasion de parler des grandes orientations de notre budget pour l'année 2026.

I. FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Ressources humaines – Rapports relatifs à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2024-2025)

Mme Langel.- C'est un rapport obligatoire sur lequel vous serez amenés à prendre acte.

En 2024 et 2025, la Ville de Sens présente une situation globalement stable en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, avec des effectifs s'élevant respectivement à 524 et 526 équivalents temps plein, composés à 65 % de femmes et 35 % d'hommes. Cette répartition se retrouve tant chez les agents titulaires que contractuels.

Les femmes demeurent majoritairement présentes dans les filières administratives, culturelles, sociales, éducatives et médico-sociales, tandis que les hommes restent prédominants dans les filières techniques et sportives. Elles sont également plus représentées dans les catégories hiérarchiques supérieures.

Les conditions d'emploi témoignent d'une relative stabilité, notamment en matière de temps de travail et d'âge moyen des agents. Des écarts de rémunération subsistent, bien que contenus à un niveau inférieur à la moyenne nationale. Par ailleurs, une évolution notable est observée dans l'accès à la formation, avec un rééquilibrage au bénéfice des hommes, notamment en lien avec les obligations spécifiques des filières techniques.

La présentation conjointe des rapports au titre des années 2024 et 2025 répond à une volonté de rattrapage, afin de rétablir un calendrier conforme aux exigences réglementaires et de disposer, à l'avenir, de données actualisées portant sur l'année immédiatement précédente, plutôt que sur une période décalée de deux ans.

La présente délibération a pour objet de prendre acte des rapports annuels sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la Ville ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Vous avez en annexe un tableau avec les informations concernant l'égalité hommes-femmes.

M. Le Maire.- Y a-t-il des observations ?

Mme Vigne.- Avec notre groupe, nous prenons acte de ce rapport relatif à la situation en matière d'égalité hommes-femmes au sein de notre collectivité.

Les données présentées mettent en évidence une situation globalement stable, mais qui reste contrastée. Les femmes représentent 65 % des effectifs municipaux qui sont majoritaires dans les catégories A et B. Cela témoigne d'une certaine progression en matière d'accès aux responsabilités. Pour autant, des déséquilibres persistent. Certaines filières restent très genrées et un écart de rémunération d'environ 10 % demeure, même s'il est inférieur à la moyenne nationale. Ces éléments nous rappellent que l'égalité ne se décrète pas. Elle se construit dans la durée avec constance et exigence.

Le rapport met également en évidence une réalité plus préoccupante, celle des violences conjugales. Le nombre de femmes accompagnées reste élevé et même en légère augmentation. Cela témoigne du fait que ces situations demeurent bien présentes sur notre territoire. Derrière ces chiffres, il y a des parcours de vie difficiles, des familles fragilisées. Les violences faites aux femmes doivent rester une priorité absolue pour notre territoire et pour la commune. Sans nier cette réalité majoritaire, nous n'oublions pas les hommes, qui peuvent également être victimes de violences et qu'il ne faut pas invisibiliser.

L'égalité ne se joue pas uniquement, toutefois, sur ces situations extrêmes. Elle se construit au quotidien, dans des conditions de travail saines. Le harcèlement moral, les pressions professionnelles, le mal-être au travail sont des sujets qui restent sérieux et qui ne doivent jamais être minimisés. Sur ces questions, notre priorité sera claire : il doit y avoir une tolérance zéro. Notre groupe est profondément attaché à une égalité réelle, absolue et intrinsèque entre les hommes et les femmes. Cette valeur fondamentale doit guider l'ensemble de l'action publique locale.

Nous souhaitons remercier l'ensemble des agents municipaux, femmes et hommes, pour leur engagement quotidien au service de nos habitants, de notre collectivité, dans toutes leurs fonctions, administratives, techniques, sociales ou encore de sécurité. Leur travail est essentiel et mérite respect et considération. En tant qu'élus d'opposition, nous voulons être à la fois attentifs, vigilants et disponibles. Attentifs aux évolutions. Vigilants face aux déséquilibres ou aux situations problématiques. Nous le disons simplement : tout agent qui est ou sera confronté à une difficulté, qu'elle soit liée à des discriminations, à des violences ou à des relations professionnelles dégradées, doit savoir qu'il peut trouver en nous une écoute attentive. Parce que derrière les politiques publiques, il y a des femmes et des hommes, et que notre rôle d'élus ne se limite pas à analyser des rapports, mais implique aussi une présence humaine sur le terrain, au plus proche des réalités.

Enfin, nous restons attachés à une utilisation juste et responsable des moyens publics, orientés vers des actions concrètes et un contact direct avec les habitants, car c'est aussi ainsi que se construit l'égalité réelle.

Je vous remercie.

M. Le Maire.- Merci.

Y a-t-il d'autres observations ? Non.

Mme Langel.- Toutes les actions menées actuellement au sein de la collectivité vont dans le sens de tout ce que vous avez dit. Nous sommes très sensibles à tout ce que vous avez dit, je pense que cela transparaissait au travers des termes que j'ai employés tout à l'heure. C'est important pour nous aussi. Nous avons déjà mis en place beaucoup de choses à ce sujet.

M. Le Maire.- Nous prenons acte de ce rapport. Nous surveillerons l'évolution de ces chiffres l'année prochaine.

2. FINANCES – Débat d'orientations budgétaires pour 2026

Mes chers collègues,

Le débat d'orientations budgétaires n'est pas encore le budget. Ce n'est pas non plus un simple exercice préparatoire. C'est le moment où une majorité dit d'où elle part, quelle méthode elle choisit et quel cap elle veut tenir. Dans un instant, Clarisse Quentin, adjointe chargée des finances, présentera le rapport et en détaillera les équilibres. Pour ma part, je veux m'en tenir à l'essentiel : le point de départ, la stratégie budgétaire du mandat 2026-2032, la place particulière du budget 2026 dans cette trajectoire et l'esprit dans lequel ce débat doit se tenir.

1) Le point de départ

Nous n'ouvrons pas ce mandat dans une situation d'urgence budgétaire. Nous ne sommes pas dans la position de collectivités qui devraient aujourd'hui réparer dans la précipitation des équilibres durablement dégradés avant même de pouvoir agir. Sens aborde ce nouveau cycle avec des fondamentaux restaurés, mais cela n'a rien eu d'automatique. S'il a fallu restaurer nos fondamentaux, c'est parce que le début du mandat précédent a été percuté par une succession de crises majeures : la sortie du COVID, le choc énergétique en 2022, le choc inflationniste juste après, la hausse rapide des coûts, les tensions sur les approvisionnements et, plus largement, un environnement brutalement dégradé pour l'action locale. Ces crises ont fragilisé la santé financière de la Ville, de toutes les Villes. Elles ont comprimé nos marges, renchéri nos dépenses courantes et affaibli notre capacité d'autofinancement.

C'est dans ce contexte qu'à partir de 2023, une ligne de gestion a été engagée. Cette politique de rigueur était indispensable. Il fallait reprendre la main sur les dépenses courantes, restaurer notre épargne et sécuriser autant que possible les financements extérieurs, c'est-à-dire les subventions. Il fallait remettre la Ville en situation d'agir. C'est précisément parce que les crises avaient retardé, différé ou renchéri des opérations indispensables qu'il a fallu, dans le même temps, assumer un choc d'investissement. Ce choc visait à remettre à niveau la ville, à adapter ses équipements, à accompagner sa croissance démographique et à relancer une dynamique de transformation. Cette ligne a produit des premiers effets : la Ville a retrouvé des marges, reconstitué une capacité d'action et rétabli des équilibres que nous pouvons considérer comme solides.

La situation de la Ville est aujourd'hui saine. Oui, nos fondamentaux sont solides, mais cet acquis ne doit jamais être lu comme une invitation au relâchement. Il faut le comprendre pour ce qu'il est : le résultat d'un redressement mené dans un contexte difficile, un point d'appui précieux, mais exigeant. Car le contexte qui s'ouvre n'est pas un contexte de facilité. Les finances publiques nationales resteront sous tension. Les dotations continueront à être rognées peu à peu ; Clarisse Quentin en parlera, avec les mauvaises nouvelles reçues en 2025. Les cofinancements seront plus disputés. Les charges demeureront durablement plus élevées qu'avant-crise. Autrement dit, nous partons mieux, mais nous entrons dans une période qui exigera plus de maîtrise, plus de constance.

2) La stratégie budgétaire du mandat 2026-2032

Ce mandat sera le mandat de l'épargne. Parce qu'elle conditionne très concrètement notre liberté d'action. Et cela pour deux raisons.

La première est externe : nous entrons dans une période où l'argent public va se raréfier. Tous nos partenaires (Région, Département, Agglomération) connaissent la même contrainte. Nous continuerons à aller chercher ces financements, mais nous devons bâtir notre trajectoire avec prudence, parce que les cofinancements seront plus difficiles, peut-être plus sélectifs, moins abondants et soumis à des conditions plus difficiles à tenir.

La seconde raison est interne, elle relève d'un choix politique assumé : puisque nous n'augmenterons pas la fiscalité, notre principal levier d'action deviendra notre capacité à dégager de l'épargne. Autrement dit, nous conditionnons la réalisation de notre programme à notre capacité à tenir le fonctionnement, à contenir les charges et à dégager les moyens nécessaires pour financer nos projets.

La stratégie du mandat qui s'ouvre ne se réduit pas seulement à la question de l'épargne, même si l'épargne en est une condition décisive. Elle repose sur quatre autres principes simples et cohérents. D'abord, une fiscalité stable et lisible : j'insiste, il n'y aura pas de hausse des taux pendant le mandat, parce qu'une municipalité sérieuse n'utilise pas l'impôt comme une variable de facilité. Ensuite, une gestion rigoureuse : une discipline de gouvernement, fondée sur la maîtrise des charges. Troisième principe : un investissement utile,

soutenable et hiérarchisé, orienté vers ce qui structure réellement les parcours de vie, comme les crèches, le patrimoine, le cadre de vie. Enfin, une administration plus solide, plus lisible et plus efficace, parce qu'il n'y a pas de projet tenu sans capacité d'exécution. Voilà la stratégie du mandat : stabilité fiscale, rigueur de gestion, investissement gouverné, administration robuste.

C'est précisément pour cela que le budget 2026 dont nous discutons aujourd'hui occupe une place singulière. Ce n'est pas seulement le premier budget du mandat. C'est un budget de transition. Il fait le lien entre deux séquences. Il porte encore la marque de la stratégie du mandat précédent, vous le voyez dans les premiers éléments envoyés. Mais il constitue en même temps la première traduction budgétaire de la stratégie du nouveau mandat. Il faut donc le lire comme un budget charnière. D'un côté, il accompagne la fin du choc d'investissement : 2026, et encore 2027, resteront des années d'investissement élevé. De l'autre, il prépare l'entrée dans un régime plus durable : moins celui du pic, davantage celui d'une trajectoire d'investissement forte mais gouvernée, plus régulière, plus hiérarchisée, plus soutenable. Nous ne coupons pas brutalement l'effort ; nous le faisons changer de nature. Nous sortons du temps de l'exception pour entrer dans celui de la durée.

3) L'exigence du débat

J'attends de notre débat qu'il soit à la hauteur de l'institution que nous représentons. Le débat d'orientations budgétaires n'est pas un concours de postures, mais un moment où nous parlons des trajectoires que chacun choisit, des rapports entre l'ambition et la soutenabilité de notre collectivité.

J'attends un débat de responsabilité, car la vraie question qui nous est posée est simple : comment continuer à transformer notre ville de Sens sans fragiliser ses équilibres ? Comment tenir dans la durée une ambition municipale forte, sans facilité fiscale ni relâchement de gestion ? C'est à cette question que nous devons répondre collectivement ce soir et lors du vote du budget.

Je laisse à présent la parole à Clarisse Quentin. Elle va présenter le rapport et la traduction concrète de cette stratégie. Je le répète : nous partons d'une collectivité remise en ordre de marche ; nous entrons dans un mandat qui sera celui de la maîtrise durable ; et notre responsabilité est claire : transformer l'acquis financier en capacité d'agir durablement pour les Sénonais.

Mme Quentin.- Merci, Monsieur le Maire.

Vous venez de rappeler le sens de ce débat : partir d'une Ville dont les équilibres ont été restaurés, assumer une stratégie de mandat fondée sur la maîtrise durable et faire du budget un véritable instrument de gouvernement au service d'un projet pour Sens.

Mon rôle, à présent, est d'en présenter la traduction budgétaire concrète. Autrement dit : montrer comment cette stratégie se décline dans les grands équilibres de la collectivité, dans notre trajectoire financière, dans nos choix d'investissement et dans les priorités que nous proposons pour 2026.

1) Où en est Sens fin 2025 ?

Avant de regarder 2026, il faut regarder lucidement d'où nous partons.

➤ Fin 2025, une ville en ordre de marche

Fin 2025, Sens présente des équilibres restaurés. L'épargne brute remonte à 5,48 M€, l'épargne nette à 3,4 M€, l'investissement atteint 24,4 M€ et la dette reste pilotée, à 21,9 M€. Le message politique est simple : la Ville entre dans ce mandat, non pas affaiblie, non pas en situation de correction d'urgence, mais remise en ordre de marche. Cela compte, parce qu'un mandat commence toujours par un point de départ et le nôtre est un point de départ solide.

➤ Les équilibres de fonctionnement ont été restaurés

Pour bien comprendre le redressement engagé depuis 2023, il faut repartir de 2022. Cette année-là, la Ville a encaissé de plein fouet le choc énergétique et le choc inflationniste. Les coûts ont fortement augmenté, les marges se sont tendues et l'épargne s'est nettement dégradée. C'est dans ce contexte qu'il a fallu réagir. Le travail engagé depuis 2023 a donc d'abord été un travail de redressement : reprendre la main sur les dépenses, restaurer la marge de fonctionnement, faire remonter l'épargne brute et l'épargne nette et recréer de la capacité d'autofinancement.

Les chiffres montrent que cette stratégie a porté ses fruits : l'épargne brute passe de 3 M€ en 2022 à 5,5 M€ en 2025, en projection, et l'épargne nette de 1,1 M€ à 3,4 M€. La Ville est sortie d'une situation de fragilité pour retrouver de la liberté d'action. Or une collectivité qui retrouve de l'épargne redevient capable de choisir, de prioriser et d'investir.

- Ce redressement vient d'abord de la gestion

Il faut le dire clairement : les marges retrouvées ne procèdent pas d'un miracle extérieur. Elles procèdent d'une méthode. Les charges générales ont été contenues malgré un environnement de prix durablement élevés. La masse salariale a été maîtrisée sans rupture de trajectoire. Et les recettes ont été pilotées avec sérieux. Cela montre que la gestion a précédé la conjoncture. Nous n'avons pas attendu un contexte favorable pour nous redresser ; nous avons choisi de reprendre la main.

- Le choc d'investissement a été choisi et assumé

En parallèle du redressement, nous avons assumé un choc d'investissement. Là encore, il faut bien comprendre la logique. Cet investissement n'a pas été subi, il a été choisi. Pourquoi ? Parce que les crises du début de mandat avaient retardé, différé ou renchéri des opérations indispensables. Il fallait donc rattraper. Adapter les équipements. Remettre à niveau une partie du patrimoine public. Accompagner la croissance démographique. Relever le niveau de service.

Ainsi, 2023, 2024 et 2025 constituent trois années records en matière d'investissement, avec un point culminant en 2025 à 24,4 M€ hors restes à réaliser. Ce niveau est exceptionnel : il représente à lui seul, en ordre de grandeur, près de trois années d'investissement « normales » concentrées en une seule. Il faut donc lire 2025 non comme un emballement, mais comme le point haut assumé d'une politique de rattrapage, d'adaptation et de transformation. Et il faut aussi comprendre que le mandat 2026-2032 ne part pas de zéro : il prolonge cette dynamique, tout en la faisant entrer progressivement dans un régime plus soutenable.

- La dette est pilotée, non subie

Cette politique d'investissement élevé s'est accompagnée d'une dette pilotée. C'est un point fondamental, et il faut l'expliquer simplement. La dette de la Ville n'est pas une dette de dérive ; c'est une dette d'équipement. D'abord, parce que la commune continue d'amortir sa dette de manière régulière, avec un remboursement annuel du capital d'un peu plus de 2 M€. Ensuite, parce que l'annuité reste globalement stable : il n'y a pas d'emballement, pas de marche brutale, pas de concentration désordonnée des remboursements. Enfin, parce que les grands ratios restent solides. Fin 2025, l'encours corrigé est de 21,9 M€, la capacité de désendettement tourne autour de 4 ans, donc très en deçà du seuil de vigilance (12 ans), et la dette par habitant s'établit autour de 800 €, soit près de 20 % de moins que la moyenne de la strate. La dette accompagne l'investissement, mais elle ne traduit aucune rupture d'équilibre. Nous avons investi fortement, tout en restant dans une trajectoire saine et maîtrisée.

2) La stratégie budgétaire 2026-2032

- Le mandat 2026-2032 sera le mandat de l'épargne

Nous changeons maintenant de séquence. Le mandat précédent a été celui du redressement et du choc d'investissement. Le mandat qui s'ouvre sera celui de la maîtrise durable.

Pourquoi l'épargne devient-elle centrale ? Parce qu'elle est désormais la ressource critique du mandat. Non pas par goût de l'accumulation comptable, mais parce qu'elle conditionne notre liberté d'action. Dans un environnement plus contraint, la première ressource d'une commune, ce sera sa capacité à dégager ses propres marges.

- Une stratégie structurée autour de l'épargne

Deux facteurs principaux expliquent ce choix.

Le premier est un facteur externe. Nous entrons dans une période de raréfaction de l'argent public. Très concrètement, cela signifie que les ressources venues de l'extérieur seront moins abondantes. Les dotations de l'État progresseront peu, si elles ne diminuent pas. Je vous confirme qu'elles diminuent de 400 000 € sur cette

seule année 2026, c'est déjà annoncé. Certaines compensations fiscales continuent de s'éroder, tandis que d'autres sont gelées. Quant aux subventions d'investissement, elles seront plus difficiles à obtenir, plus sélectives et sans doute moins élevées qu'au cours des années précédentes.

Tous nos partenaires institutionnels sont eux-mêmes confrontés à la même contrainte budgétaire : l'État, les opérateurs, les autres collectivités. Cela veut dire une chose très simple : il serait imprudent de bâtir notre stratégie financière sur l'espoir d'un argent public extérieur toujours disponible. Nous continuerons naturellement à aller chercher tous les cofinancements possibles, mais nous devons partir d'un principe de réalité : dans les années qui viennent, l'argent public sera plus rare, plus disputé et plus cher à mobiliser.

Le second facteur est un facteur interne et relève d'un choix politique pleinement assumé. Nous avons décidé de ne pas augmenter la fiscalité locale pendant le mandat. Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'impôt local communal repose désormais essentiellement sur les propriétaires. Augmenter la fiscalité locale reviendrait donc à creuser davantage la fracture fiscale entre ceux qui sont encore assujettis à l'impôt local et ceux qui ne le sont plus. Ce serait aussi peser directement sur le pouvoir d'achat des Sénonais, dans une période où beaucoup de ménages continuent à subir les effets durables de l'inflation et de la hausse des charges contraintes. Nous refusons la facilité fiscale : nous considérons qu'une municipalité sérieuse doit d'abord travailler sur elle-même avant de solliciter davantage le contribuable.

Dès lors, la conséquence est claire : puisque nous ne voulons ni dépendre excessivement d'un argent public extérieur plus rare, ni recourir au levier fiscal, notre principal levier d'action devient notre capacité à dégager de l'épargne et de l'autofinancement. Voilà pourquoi l'épargne est la condition concrète de notre liberté d'action, de notre capacité à investir et de notre aptitude à tenir nos engagements dans la durée.

➤ Les quatre piliers de la stratégie budgétaire

Il faut être très clair : la stratégie budgétaire 2026-2032 ne se réduit pas à une logique comptable, elle ne se résume pas davantage à la seule question de l'épargne. Elle est au service d'un projet pour la ville. Nous cherchons à donner à Sens les moyens de poursuivre sa transformation, d'améliorer concrètement la vie quotidienne et de financer dans la durée des priorités claires. Les quatre piliers de la stratégie répondent chacun à un objectif précis :

- Le premier pilier est la stabilité fiscale. Son objectif est simple : protéger les ménages, préserver le pouvoir d'achat, maintenir la lisibilité du cadre fiscal local et ne pas utiliser l'impôt comme variable de facilité.
- Le deuxième pilier est la gestion rigoureuse. Son objectif est de dégager des marges, de préserver l'épargne, de tenir les charges et de garantir que chaque euro dépensé soit un euro utile.
- Le troisième pilier est l'investissement soutenable. Son objectif est de permettre un niveau d'équipement élevé, mais dans un cadre hiérarchisé, phasé et gouverné, pour éviter la dispersion et tenir dans la durée.
- Le quatrième pilier est une administration solide. Son objectif est de donner à la collectivité la capacité d'exécuter ce qu'elle décide : mieux organiser, mieux piloter, mieux servir l'usager, mieux tenir les projets.

Chaque pilier répond à une fonction précise, mais tous concourent à une même ambition : faire de la bonne gestion l'instrument d'un projet municipal.

➤ La trajectoire d'investissement : sortir du pic sans perdre l'ambition

C'est ici que se comprend la logique du budget 2026 et, au fond, celle de tout le mandat. Le projet 2026-2032 représente un volume d'investissement estimé à 78 M€. C'est considérable. Cela traduit une ambition forte pour la ville. Mais cette ambition ne peut tenir qu'à une condition : être gouvernée.

La trajectoire que nous proposons est donc très lisible. En 2026, nous restons sur une année de très fort investissement, autour de 22 M€. En 2027, nous sortons du pic, avec un niveau qui revient autour de 12 à 13 M€. Puis, à partir de 2028, nous installons un rythme stabilisé d'environ 11 M€ par an. 11 M€ par an, ce n'est pas un ralentissement de l'ambition, c'est encore un niveau d'investissement soutenu, nettement supérieur à ce que la ville a connu en moyenne lors des précédents mandats, mais c'est un niveau soutenable, c'est-à-dire compatible avec nos équilibres financiers, avec notre capacité d'autofinancement et avec une dette pilotée.

Toute la logique est là : nous ne renonçons pas à investir ; nous faisons entrer l'ambition dans la durée. Nous sortons du temps du choc pour entrer dans celui de la constance. Cela suppose une chose très simple : une bonne gestion. Car la bonne gestion est la condition de notre ambition. Si nous voulons tenir 78 M€

d'investissement sur le mandat sans augmenter les impôts et sans fragiliser la Ville, alors il faut de la discipline, de la hiérarchisation et de la méthode.

➤ Les grands postes du PPI

Le programme pluriannuel d'investissement donne à voir les grandes priorités du mandat. Le cadre de vie et les écoles représentent les deux premiers blocs. Viennent ensuite la restauration patrimoniale, le sport, l'attractivité du cœur de ville, l'administration et la petite enfance. Ce tableau est politiquement très parlant. Il montre que notre effort d'investissement porte d'abord sur les équipements publics utiles, sur le quotidien, sur les parcours de vie, sur la qualité de la ville et sur la transmission du patrimoine.

3) Les choix concrets pour 2026

➤ Le budget 2026 est construit sur des hypothèses prudentes

La méthode de construction du budget 2026 est volontairement prudente. Nous ne bâtissons pas un budget sur des paris. Nous ne surestimons pas les recettes. Nous ne retenons, en investissement, que les subventions déjà notifiées. Cette prudence n'est pas de la frilosité ; c'est une règle de sérieux. Mieux vaut constater ensuite des marges supplémentaires que fragiliser dès le départ l'équilibre budgétaire par excès d'optimisme.

➤ Le fonctionnement 2026 : des recettes prudentes pour 42,6 M€

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées pour 2026 à 42,6 M€. Là encore, ce n'est pas un confort. C'est un équilibre prudent. La fiscalité locale demeure le socle principal, sans hausse des taux. Les dotations et participations restent importantes, mais dans un contexte national peu dynamique. Les produits des services complètent l'ensemble. Une recette prudente est une recette sincère. Nous ne budgétions pas un environnement plus favorable que ce qu'il sera probablement.

➤ Le fonctionnement 2026 : tenir les dépenses à 38,8 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 38,8 M€. La logique est très claire : chaque dépense nouvelle doit être justifiée, priorisée et, autant que possible, compensée. Cela vaut pour les charges générales, pour les ressources humaines, pour les autres charges et pour les intérêts de la dette. Tenir le fonctionnement ne veut pas dire raboter aveuglément. Cela veut dire choisir, hiérarchiser et organiser la dépense utile. C'est cette discipline qui protège notre épargne.

➤ Focus sur les ressources humaines

Les ressources humaines représentent environ 60,6 % des dépenses réelles de fonctionnement fin 2025. La masse salariale est ainsi le premier poste de dépense de la collectivité. Maîtriser la masse salariale ne veut pas dire renoncer à une politique de ressources humaines. Cela veut dire mieux arbitrer, fidéliser, reconnaître, renforcer les secteurs prioritaires et mieux organiser l'administration. Nous assumons des hausses mécaniques, nous faisons des choix politiques sur la police municipale, la petite enfance ou l'attractivité, et nous cherchons en parallèle les compensations nécessaires. La ligne est claire : une administration plus solide, sans dérive de trajectoire.

➤ Investissement et endettement pour 2026

En 2026, l'investissement restera à un niveau très élevé, autour de 22 M€. Pour bien comprendre ce chiffre, il faut distinguer deux choses. D'un côté, 15,4 M€ d'opérations nouvelles ou programmées sont inscrits dans le PPI 2026. De l'autre, nous ajoutons environ 7 M€ de restes à réaliser, correspondant à des dépenses déjà engagées juridiquement ou opérationnellement, souvent sur des chantiers lancés antérieurement, mais qui n'ont pas encore été mandatées ou payées au 31 décembre 2025.

S'agissant de l'emprunt, l'hypothèse retenue à 5,7 M€ doit être lue pour ce qu'elle est : une hypothèse prudente, une version haute. Elle permet de sécuriser la construction budgétaire, mais elle ne constitue en rien un objectif à atteindre. Si les opérations coûtent moins cher que prévu, si les marchés sont

mieux négociés ou si nous obtenons des subventions supplémentaires, alors c'est autant d'argent que nous n'aurons pas besoin d'emprunter.

2026 est encore une année de fort investissement. Oui, la dette progresse à ce stade de manière prévisionnelle, mais elle progresse dans une trajectoire pilotée, construite avec prudence et avec une marge d'amélioration possible si l'exécution est meilleure que le scénario de départ.

➤ Les principaux projets pour 2026 : sécurité, cadre de vie, centre-ville

2026 porte encore la marque du mandat précédent. Une partie importante des crédits sert à achever ou à poursuivre des opérations déjà engagées. C'est le cas, par exemple, des Promenades, avec la phase 3 des aménagements. C'est aussi le cas de la place des Champs-Plaisants, qui relève du programme de renouvellement urbain et dont le calendrier a été décalé, notamment à la suite de l'incendie du centre social. En 2026, nous sommes encore dans le temps de l'achèvement, de la livraison et de la stabilisation de projets hérités de la séquence précédente.

Dans cette année de transition, le fil conducteur reste néanmoins politique. Ce budget finance l'ordre du quotidien — la tranquillité publique, le cadre de vie, la voirie, les espaces publics — tout en soutenant l'attractivité urbaine et commerciale du centre-ville. Il y a donc à la fois une logique de continuité, avec des projets engagés qui arrivent à maturité, et une logique de préparation, avec des choix qui préfigurent déjà le cap du nouveau mandat. Après les grands projets de transition et d'achèvement viennent les fondamentaux du mandat qui s'ouvre.

➤ Les principaux projets pour 2026 : familles, écoles et sport

Cette diapositive nous fait entrer dans le cœur du nouveau mandat. Car l'un des choix structurants de la stratégie 2026-2032 est de faire de ce mandat un mandat concentré sur les équipements publics utiles. Des équipements qui améliorent directement la vie quotidienne, qui accompagnent les parcours de vie et qui répondent à des besoins très concrets des familles.

C'est particulièrement vrai pour les écoles. Nous installons une enveloppe récurrente d'investissement de 1,3 M€ par an sur le patrimoine scolaire. Nous allons au-delà du simple entretien, avec la transformation complète de Jules-Ferry en pôle éducatif et sportif. Nous ne nous contentons plus de maintenir, nous reconfigurons un équipement structurant pour mieux répondre aux besoins de la ville.

C'est également très net sur les crèches. Le budget 2026 porte à la fois l'achèvement de la nouvelle crèche du boulevard du 14-Juillet et le lancement de celle du boulevard de la Liberté. Et derrière ces opérations, il y a un objectif politique simple, lisible et fort : en 2027, l'ensemble des crèches municipales de Sens devra être accueilli dans des bâtiments de moins de dix ans. C'est une manière très concrète de dire ce que nous voulons faire : investir là où les vies se construisent, là où les familles attendent des réponses immédiates, là où la qualité du service public change réellement le quotidien.

Le sport s'inscrit dans la même logique. Avec la rénovation du synthétique de Bacary-Sagna, les équipements sportifs, Cité-Sports et le soutien aux associations, nous affirmons que les équipements publics du mandat ne sont pas seulement scolaires ou liés à la petite enfance : ils concernent aussi la pratique sportive, le lien social et la qualité de vie.

Cette diapositive montre les fondamentaux du nouveau mandat : des équipements publics utiles, visibles, structurants, au service direct des habitants.

➤ Les principaux projets pour 2026 : culture, solidarités, administration et patrimoine

C'est notre troisième ensemble de priorités.

Nous maintenons un effort sur la programmation culturelle, sur les médiathèques et sur les associations. Nous confortons les solidarités avec le CCAS, l'analyse des besoins sociaux, les centres sociaux et le point hygiène. Nous engageons aussi un travail de fond sur l'administration : plan d'administration, refonte de l'organigramme, indicateurs, satisfaction usagers. Enfin, nous poursuivons l'effort patrimonial, monumental comme naturel, avec Saint-Maurice, Saint-Pregts, le musée, le théâtre, les Boutours et la coulée verte. Là encore, le budget 2026 ne juxtapose pas des lignes : il porte une vision d'ensemble.

➤ En conclusion

Au fond, ce budget 2026 ouvre un mandat de maîtrise durable. Il repose sur une fiscalité stable, une épargne protégée, des investissements utiles et une dette pilotée. C'est un budget de transition, parce qu'il porte encore la fin du choc d'investissement tout en installant déjà la stratégie du nouveau mandat. Et c'est un budget politique, parce qu'il dit très concrètement ce que nous voulons faire de cette ville : une ville qui tient ses équilibres, qui équipe utilement, qui protège les parcours de vie et qui prépare l'avenir sans facilité fiscale ni désordre budgétaire. La bonne gestion n'est pas l'envers du projet municipal ; elle en est la condition.

M. Le Maire.- Merci. Y a-t-il des observations ou des interventions ?

M. Massard.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce soir, nous débattons des orientations budgétaires de notre ville. Nous ne votons pas encore le budget, mais notre débat est essentiel parce qu'il fixe la trajectoire, parce qu'il engage des décisions qui seront prises demain par vos soins et parce qu'il révèle déjà vos priorités réelles. Nous sommes ici pour commenter vos orientations, les analyser, mais pas seulement : les critiquer aussi, et si possible, je le souhaite, infléchir le budget primitif qui nous sera présenté dans quelques semaines.

Sur le fond de vos orientations, nous ne sommes pas surpris, Monsieur le Maire. Nous ne nous attendions à rien ; eh bien, nous ne sommes pas déçus ! Parce qu'il y a toujours, avec vous, d'un côté, les promesses de campagne, et de l'autre, le retour au réel dès la réélection. Les orientations que vous présentez ce soir annoncent déjà un budget 2026 en décalage complet avec les attentes des Sénonais. Ce débat n'est pas seulement un exercice de communication. C'est le moment de dire clairement où va l'argent des Sénonais, où vont les impôts des Sénonais. Et sur ce point, il y a un problème.

Nous savons que ce document n'est pas encore le budget, mais le rapport d'orientations budgétaires présente vos priorités, et c'est bien là le problème : ce ne sont pas les bonnes. Des choix, vous en faites, mais ce ne sont pas les bons. Nous voyons vos choix dans vos chiffres, dans vos investissements, dans vos priorités, et ils ne correspondent pas aux attentes des Sénonais. Car derrière les mots, il y a une réalité et votre propre rapport le dit : les charges augmentent, les marges diminuent, les financements, les subventions deviennent chaque jour de plus en plus incertains. L'épargne reste correcte dans notre ville, mais elle recule déjà : 5,48 M€ en 2025 contre près de 7 M€ en 2024. Le cycle favorable est définitivement terminé et c'est précisément maintenant que vos priorités devraient être les plus ajustées, les plus justes. Elles ne le sont pas.

Vous annoncez 78 M€ d'investissement, Monsieur le Maire. C'est un choix. Mes questions sont simples : Est-ce vraiment tenable ? Sont-ce les bons choix au regard des attentes des Sénonais ? Allons-nous vraiment changer avec ces orientations et améliorer la vie des Sénonais ? Quand on regarde vos orientations, la réponse est non.

Par exemple, vous ne faites pas le choix de la sécurité. Pour vous, elle n'est pas une priorité : en investissement, environ 150 000 €. C'est marginal, c'est insuffisant. Et c'est un choix politique. À titre d'exemple, vous investissez davantage dans les espaces verts que dans la sécurité. La sécurité des Sénonais ne vous intéresse pas. Concernant La Ruche, cet investissement représente à lui seul quatre fois plus d'efforts que celui consacré à la sécurité. Voilà la réalité de vos priorités. Au fond, le seul choix que vous assumez clairement, c'est que la sécurité n'est pas votre priorité, et ce décalage ne concerne pas que la sécurité : rien de structurant sur l'accès aux soins, rien de concret sur le pouvoir d'achat. Définitivement, les préoccupations du quotidien des Sénonais passent au second plan.

Sur le fonctionnement : près de 39 M€ de dépenses. Vous parlez d'effort, mais vous ne dites jamais où vous faites réellement porter l'effort.

Sur les ressources humaines : plus de 60 % des dépenses, soit environ 22,6 M€. Les agents ne sont réellement pas en cause, mais la stratégie globale manque véritablement de lisibilité. Enfin, sur l'investissement : chaque projet engagé aujourd'hui créera, vous le savez, des dépenses demain. Des dépenses en termes d'entretien, des dépenses en termes de personnel, des dépenses en termes d'énergie. Avec des marges en baisse, c'est un risque que vous sous-estimez, selon nous. Le vrai problème de votre politique, Monsieur le Maire, ce n'est pas aujourd'hui, c'est demain.

Au fond, votre rapport d'orientations budgétaires dit deux choses : la situation se complique, mais tout serait sous contrôle avec vous. Vous ne pouvez pas dire les deux. Monsieur le Maire, nous ne sommes pas là pour accompagner votre communication, mais pour défendre les Sénonais. Nous avons entendu vos orientations budgétaires : rien pour la sécurité, rien pour la baisse des impôts. Vos choix ne sont pas les bons et ne répondent pas aux attentes des habitants. C'est pour cela que nous sommes là, pour vous apporter la contradiction. Ce soir, vous présentez des orientations déconnectées des priorités des Sénonais. Demain, la réalité vous rattrapera et nous serons là pour vous demander des comptes.

Je vous remercie.

M. Le Maire.- Y a-t-il d'autres observations ? Non.

La campagne est terminée, Monsieur Massard ! Nous avons été élus, par une large majorité des Sénonais, pour appliquer un programme et nous le déclinons dans notre PPI. Nous avons annoncé 78 M€ et vous les retrouvez. Nous n'avons pas annoncé de baisse d'impôts, il n'y a pas de baisse d'impôts. Nous avons annoncé que nous n'augmenterions pas les impôts et nous ne les augmentons pas. Nous déclinons tout ce que nous avons annoncé. Il est bien normal que les attentes des Sénonais qui ont voté soient reflétées.

Vous avez parlé de vos attentes. Vous n'avez parlé que d'une attente en réalité : la sécurité, comme pendant la campagne, mais la campagne est terminée, Monsieur Massard, il va falloir parler d'autre chose que de sécurité. Dans le budget présenté par Clarisse Quentin, il est question des crèches, des équipements dans les quartiers, de culture, d'église, de vidéoprotection, d'écoles, tous ces sujets qui font le quotidien des Sénonais. On parle de tous ces sujets.

Vous dites que nous ne mettons aucun moyen dans la sécurité. Pour rappel, les 150 000 € que nous allons mettre correspondent à des caméras supplémentaires par rapport aux 130 déjà installées. Peu de collectivités dans l'Yonne mettent autant d'argent en dépenses de sécurité. Vous ne les trouverez pas.

Vous parlez aussi des moyens de police. Nous avons annoncé que nous passerons d'ici la fin de l'année à 30 policiers municipaux. Nous avons la plus grosse équipe de policiers municipaux de toute l'Yonne. Cela continuera à se mettre en place sur l'ensemble du mandat.

Il faudra regarder ce mandat avec un œil un peu différent de la campagne, si vous voulez que nous puissions discuter de tous les autres points essentiels, comme la question des crèches par exemple, aussi essentielle à mon avis que la sécurité pour les familles de Sens.

Nous aurons le temps, pendant les six années à venir, de dérouler tout ce que nous avons présenté. Les attentes des Sénonais, à défaut d'être parfaitement comprises, sont *a minima* traduites dans ce budget. Vous avez le droit de le critiquer, mais nous appliquons ce pour quoi nous avons été élus, ni plus, ni moins.

Je vais laisser deux adjoints compléter sur quelques projets, non liés à la sécurité malheureusement, mais aux crèches, à la place des Champs-Plaisants et à la place Jean Jaurès. Je laisserai Pascale Larché détailler les montants que nous allouerons à la petite enfance. Dans un contexte où nous voulons collectivement relancer la démographie et attirer des familles, nous devons être exemplaires en la matière.

Mme Larché. - Mes chers collègues, la politique de la petite enfance constitue l'un des marqueurs forts de ce budget 2026, parce qu'elle touche directement à la vie quotidienne des familles. Le cap que nous nous fixons est simple, lisible et fort : en 2027, toutes les crèches municipales de Sens seront accueillies dans des locaux datant de moins de dix ans. C'est un signal très clair envoyé aux familles sénonaises. Il dit, explique et démontre notre objectif : la Ville investit là où les vies commencent, là où se joue, très concrètement, la qualité du service public de proximité.

L'année 2026 sera, de ce point de vue, une année décisive. D'abord, parce que nous achèverons la création de la nouvelle crèche du boulevard du 14-Juillet, installée dans les locaux de l'ancienne trésorerie. Cette structure de 49 berceaux représente la première étape du remplacement progressif de la très grande crèche Saint-Maurice. La Ville y consacrera environ 1,5 M€ en 2026, dont 126 000 € pour le mobilier et l'équipement intérieur. Cet investissement ne correspond pas seulement à une opération immobilière. Il marque l'ouverture d'un nouveau cycle pour l'accueil de la petite enfance à Sens : des équipements plus récents, plus adaptés, plus fonctionnels et plus rassurants pour les familles comme pour les professionnels.

Ensuite, 2026 sera l'année de la mise en service effective de cette nouvelle crèche. C'est un point important, car ouvrir un équipement de petite enfance ne se résume jamais à livrer un bâtiment. Il faut organiser la montée en charge, accompagner les équipes, garantir la continuité du service, veiller à la qualité de l'accueil et assurer, pour les enfants comme pour leurs parents, une transition stable et sereine. C'est tout le sens de l'inscription de 76 000 € en fonctionnement : derrière le bâtiment, il y a une exigence de service public, d'organisation, d'attention humaine et de bienveillance.

Enfin, 2026 verra aussi le lancement de la seconde étape, avec la future crèche du boulevard de la Liberté. Les travaux débiteront au dernier trimestre pour une structure de 50 berceaux, avec un investissement d'environ 1,2 M€ en 2026, dont 300 000 € d'études déjà intégrés à l'opération. Là encore, la logique est très claire : nous remplaçons progressivement un équipement ancien, mal adapté aux nouvelles exigences par des structures plus modernes, plus confortables, mieux calibrées et mieux adaptées aux besoins réels des familles et des professionnels, répondant aux critères actuels.

Au fond, ce que nous faisons en 2026 est très simple à résumer : nous préparons dès aujourd'hui un réseau de crèches plus moderne, plus cohérent, plus conforme aux attentes des familles sénonaises. C'est une politique d'équipement, mais c'est surtout une politique de confiance. Car lorsqu'une Ville investit dans ses crèches, elle investit dans les familles, dans l'égalité des parcours de vie et dans l'attractivité même de son territoire.

M. Le Maire.- Je précise que j'ai rencontré, à l'époque, des conseillers municipaux présents aujourd'hui. Sans crèche, ils ne pouvaient pas retravailler. Il est essentiel pour les parcours qu'ils puissent en avoir.

Je passe la parole à Michel Grass pour évoquer les deux projets de places qui commenceront en 2026.

M. Grass.- Je vais vous parler tout d'abord de la place Jean Jaurès.

Le lancement de la phase 3 des Promenades, avec l'aménagement de la place Jean-Jaurès, constitue un moment important de notre politique d'aménagement du cœur de ville. Il s'agit d'achever le grand projet de transformation des Promenades engagé fin 2024.

Cette opération a aussi une finalité très concrète, très pratique, très attendue : renforcer l'offre de stationnement à proximité immédiate du centre historique et marchand. C'est un point essentiel. La place Jean-Jaurès restera un espace largement consacré au stationnement, parce que nous savons que l'accessibilité du centre-ville est une condition de son attractivité commerciale. Sur ce point, le projet améliore nettement la situation existante : demain, la place comptera 216 emplacements, contre 192 aujourd'hui, avec 10 places pour les personnes à mobilité réduite et 6 places équipées pour les véhicules électriques, situées au plus près des commerces. C'est donc un projet qui conjugue embellissement urbain et fonctionnalité, qualité du cadre de vie et soutien concret à l'activité du centre-ville.

Cette requalification ne consiste toutefois pas seulement à ajouter des places. Elle vise aussi à mieux organiser les circulations et à apaiser l'espace public. Un giratoire sera créé au croisement entre le boulevard du mail et la rue Victor-Guichard pour fluidifier les flux. La vitesse sera abaissée à 30 km/h. Les cheminements piétons seront clarifiés, sécurisés et rendus plus lisibles, notamment grâce à une allée protégée qui contournera la place. Là encore, la logique est simple : rendre la place plus pratique pour les automobilistes, mais aussi plus sûre et plus confortable pour les piétons.

Le projet porte également une ambition environnementale réelle. La place Jean-Jaurès souffre aujourd'hui d'un patrimoine arboré très dégradé, avec des sujets pour beaucoup en fin de vie. Le chantier permettra donc un renouvellement en profondeur de la végétation, avec le passage de 15 à 28 arbres. Les espaces verts progresseront fortement, tout comme les surfaces perméables. L'objectif est clair : végétaliser davantage, améliorer le cadre de vie, réduire les îlots de chaleur et mieux gérer les eaux pluviales. Autrement dit, cette place restera un lieu utile au fonctionnement du centre-ville, mais elle deviendra en même temps un espace plus durable, plus agréable et mieux intégré à son environnement.

En termes de calendrier, les travaux commenceront à la fin du mois de mai, à l'issue de la Foire et de la Fête foraine. Ils se dérouleront en plusieurs phases, de manière à limiter autant que possible les perturbations. Jusqu'au 14 juillet, la circulation sera maintenue autant que possible. Une période plus dense interviendra ensuite au cœur de l'été, entre la mi-juillet et la mi-août, avant la finalisation du chantier pour la rentrée de septembre. Cette organisation par phases traduit une volonté de concilier conduite du chantier et maintien d'un fonctionnement urbain aussi fluide que possible.

Au fond, cette opération dit bien ce que nous voulons faire du cœur de ville. Achever les grands projets engagés. Améliorer très concrètement l'accessibilité du centre historique et commerçant. Réorganiser l'espace public avec plus de clarté, plus d'apaisement et plus de qualité urbaine. Et le faire sans opposer attractivité, stationnement et transition écologique. C'est tout le sens de cette phase 3 des Promenades : achever une transformation, tout en renforçant l'utilité quotidienne de ce secteur stratégique pour les habitants, pour les visiteurs et pour les commerces.

L'aménagement de la place des Champs-Plaisants constitue l'un des projets les plus importants de l'année 2026. Il s'agit de redonner à ce quartier une centralité, un cœur de quartier plus lisible, plus vivant, plus agréable et plus fédérateur.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme de renouvellement urbain engagé depuis 2020, en partenariat avec l'État et l'Agence nationale de renouvellement urbain. Elle sera menée sur deux exercices, 2026 et 2027, avec un engagement de 1,3 M€ dès 2026, pour un coût total estimé à 1,9 M€. Ce calendrier dit déjà quelque chose d'important : nous sommes face à un projet structurant, qui demande du temps, de la méthode et un phasage rigoureux.

Au fond, ce que nous cherchons ici, c'est à changer le visage de la place. Demain, cet espace devra devenir un véritable point d'ancrage pour le quartier. Le marché y gardera toute sa place, et c'est essentiel, car il constitue déjà un rendez-vous important de la vie locale. Mais nous voulons aller plus loin : mieux accueillir ce marché, lui donner de meilleures conditions de fonctionnement, et permettre aussi que la place vive au-delà du seul jour de marché, avec des animations, des événements et des usages plus diversifiés tout au long de l'année.

Le projet a précisément été conçu dans cet esprit. Il prévoit un espace multifonctionnel, capable d'accueillir les étals, mais aussi d'ouvrir la place à d'autres temps de vie collective. Il intégrera également des aménagements pour tous les âges : une aire de jeux, un amphithéâtre de 70 à 80 places, ainsi que des espaces couverts destinés à soutenir l'activité du marché et à favoriser la convivialité.

Cette requalification prend en outre en compte une donnée nouvelle et importante : l'espace laissé libre par l'ancien centre social, aujourd'hui détruit. La municipalité a fait le choix d'intégrer pleinement cette emprise à l'aménagement d'ensemble. C'est un point décisif, car cet espace, à la fois vaste, stratégique et relié à la coulée verte, permet de voir plus large que la seule place actuelle et de repenser plus profondément l'organisation du secteur. Autrement dit, nous ne nous contentons pas de refaire une place ; nous profitons de cette opportunité pour recomposer une entrée de quartier.

Cette requalification vise aussi à améliorer très concrètement les déplacements et le confort d'usage. Des cheminements doux seront développés pour mieux relier le quartier au centre-ville, tout en renforçant la sécurité des piétons et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le projet porte également une ambition environnementale nette. La future place fera davantage de place au végétal. Elle intégrera une désimperméabilisation et une revégétalisation des sols, avec un objectif simple : offrir aux habitants un cadre de vie plus agréable.

Le chantier se déroulera en deux phases. La première, de mai à août 2026, concernera le carrefour entre l'avenue Pierre-de-Coubertin et la rue Saint-Pierre-le-Vif. La seconde, de septembre 2026 à mai 2027, permettra la transformation de la place elle-même.

M. Le Maire.- Monsieur Massard, vous avez la parole.

M. Massard.- Je poserai deux questions.

La première concerne les crèches : j'ai noté l'arrêt du chantier de la crèche de l'ancienne Trésorerie ; pouvez-vous nous en dire davantage ?

La seconde s'adresse à Michel Grass. Au sujet de l'aménagement sur la place des Champs-Plaisants, il nous dit que le projet rendra cette place fédératrice et conviviale. Pensez-vous que le simple fait de créer cette place rendra le quartier convivial et fédérateur ? Y croyez-vous réellement, Monsieur Grass ?

M. Grass.- Pour répondre à votre première question, l'aménagement de l'ancienne Trésorerie en crèche est interrompu du fait d'un problème avec une entreprise qui a commis un certain nombre de malfaçons. Cela nécessite une reprise, notamment d'une partie structurelle. Nous avons arrêté le chantier et mis en cause l'entreprise, dont nous avons interrompu le marché. Les travaux vont redémarrer. Cela les décale d'environ six mois. Nous devrions pouvoir rentrer dans cette crèche aux vacances de Noël 2026.

Cela arrive, les entreprises ne sont pas toutes infaillibles. C'est le cas ici, avec une entreprise qui n'a pas répondu à nos attentes, ni au cahier des charges.

M. Massard.- Intervention hors micro

M. Le Maire.- La commission d'appel d'offres.

M. Grass.- Pour répondre à la seconde question, je rappelle tout d'abord que cette place existe. Elle est un lieu d'échanges, notamment les jours de marché. C'est de plus en plus un lieu d'échanges pour les personnes âgées qui viennent s'asseoir sur les bancs, et pour les enfants qui viennent y jouer. Elle n'est plus adaptée aux attentes des habitants. Nous espérons que ce sera un lieu de convivialité et que l'ensemble des générations se l'approprieront. C'est notre souhait et nous ferons tout pour cela.

M. Bernier.- Je n'ai pas la même vision de la place, vous le comprendrez.

L'humilité me semble intéressante, Monsieur le Maire. Certes, vous avez été élu avec un fort pourcentage, mais sur 40 % du corps électoral. Nous respectons le principe des urnes, le principe de celui qui arrive en tête, mais celui qui est en tête et qui dirige prend aussi en compte ceux qui n'ont pas voté pour lui.

Même si ce n'est pas dans notre intérêt, je rappelle que 30 % des électeurs ont voté pour les partis de gauche, qui ne sont pas présents au Conseil municipal. Pour moi, c'est en quelque sorte un déni de démocratie. Nous n'allons pas changer les règles, nous les appliquons, mais cela pourrait conduire à être courtois et humble quand nous apportons un peu d'opposition. Apparemment, cela vous contrarie. Je vais continuer à vous contrarier, c'est mon rôle. En toute amitié car je vous apprécie.

M. Le Maire.- Nous ne sommes pas amis.

M. Bernier.- Ne vous en déplaise, nous allons tout de même parler de la sécurité. Je me suis penché sur votre PPI. Ce sont des choix, des arbitrages. Vous les assumez, c'est bien, mais nous sommes en droit de dire qu'ils sont préjudiciables pour les Sénonais.

Je reprends les points de l'axe 3 de votre programme. Vous parlez du recrutement de deux agents. S'agit-il du recrutement de deux agents cette année ou chaque année ? Avez-vous établi la pyramide des âges de la Police municipale ? Sur votre mandature, combien devrez-vous recruter d'agents pour maintenir votre seuil d'agents ? C'est méconnaître le principe de la gestion des ressources humaines sur le plan administratif, qui

considère qu'il faut 30 % d'effectifs en plus pour assumer le nombre d'effectifs voulu sur le terrain. Déjà, là, il y a un problème ! Nous sommes donc face à « une mesurette » qui n'aura aucun impact réel sur l'augmentation de la présence sur la voie publique des agents, contrairement à vos annonces.

Vous annoncez également le recrutement d'un directeur de la Tranquillité publique. Très bien, mais il y a encore une fois méprise ou confusion. C'est soit un directeur de Police municipale, soit un directeur de Tranquillité publique. Depuis le décret de 2014, il faut un directeur de Police municipale à partir de 20 agents. Pour un directeur de Tranquillité publique en revanche, c'est 45 agents. Je comprends l'intérêt pour M. Visse de recruter un directeur de Tranquillité publique, de sorte à dédoubler ses compétences, mais c'est surtout le plan financier qui m'intéresse. Un directeur de Tranquillité publique correspond à environ trois enveloppes d'agents de Police municipale. Pour moi, la priorité serait de recruter des agents de Police municipale. Dans ce domaine également, nous ne pouvons donc pas être d'accord avec vous.

Concernant l'investissement de 150 000 € par an pour la Police municipale, vous parlez de choix, d'orientation, d'arbitrage, et c'est normal, mais je me pose une question. Je connais déjà la réponse, vous me direz que cela n'a rien à voir, mais pour moi cela a tout à voir, précisément parce que ce sont des arbitrages. Quand je vois que le club de volley sénonais va toucher 130 000 € par an et que la Police municipale touche 150 000 € par an, je m'interroge sur les ordres de priorité.

Toujours dans ce domaine, je me permets de remettre l'église, la mosquée et le temple au centre du village concernant la vidéosurveillance. C'est un sujet important, mais c'est aussi une « tarte à la crème ». Je suis bien placé pour le savoir, la vidéosurveillance a un effet sur les services d'ordre, sur le maintien de l'ordre, sur le trouble à l'ordre public, mais cela a un effet très limité en termes de surveillance de la voie publique si ce n'est pas corrélé à des agents sur la voie publique.

La sécurité, c'est un métier, une technique. Il y a de l'organisationnel, du fonctionnel. Là, vous n'y êtes pas du tout ! J'ai croisé de nombreux élus au cours de ma carrière et beaucoup confondent la vidéosurveillance avec un apport réel en sécurité. La vidéosurveillance, c'est bien dans certains domaines, pour le maintien de l'ordre, les services d'ordre, mais sur la surveillance des voies publiques, cela n'a d'efficacité que si elle est corrélée à la présence d'agents sur la voie publique.

Je vais vous expliquer cela rapidement. Vous avez un CSU (Centre de supervision de la surveillance vidéo). Une salle d'information et de commandement est similaire, mais avec un pupitre qui commande et dirige les équipes sur le terrain. Cela peut avoir une efficacité. Vous voyez la différence entre l'organisationnel et le fonctionnel. La vidéosurveillance, c'est bien, mais seulement 50 % des images sont exploitables dans le domaine judiciaire, dont seulement 25 % se traduisent par des condamnations. Nos habitants demandent de la présence policière au quotidien, de la visibilité. Nous dénonçons donc, dans ce domaine également, des mauvais choix au niveau des orientations budgétaires.

Vous avez parlé du retrait de l'État, mais celui-ci concerne tous les domaines. Mon dernier poste était celui de chef de circonscription du commissariat de police nationale de Sens, j'avais autorité sur les sept communes de la circonscription de Sens. Nous avons constaté avec le Préfet de l'époque qu'entre 2012 et 2021, nous avons augmenté de 30 % notre capacité de territoire en diminuant les effectifs de 30 %. C'est la réalité et cela va aller croissant. Vous n'avez pas pris conscience du retrait de l'État dans ce domaine-là également et des arbitrages que vous devrez faire. C'est en ce sens que nous vous apportons la contradiction. Dans votre budget global, vos choix concernant la sécurité, notamment, ne sont pas pertinents par rapport à ce que vous dénoncez par ailleurs, à savoir le retrait de l'État. Celui-ci vaut aussi pour la sécurité.

La campagne est effectivement terminée. Lors de la campagne, nous avons exprimé notre volonté de faire un hôtel de police aux Champs-Plaisants. Qu'est-ce qui a présidé à cette réflexion ? Premièrement, le fait d'assurer la sécurité de vos investissements. Je suis bien placé pour savoir que les investissements que vous avez faits sont partis en fumée. Si vous refaites des investissements sans les sécuriser, vous prenez un gros risque. Deuxièmement, votre Police municipale est actuellement non identifiée, non identifiable, elle n'a pas de locaux à proprement parler ; ce n'est pas propice à attirer des effectifs. Je sais que ce n'est pas le cas, mais cela peut être considéré pour certains d'entre eux comme du mépris et un manque de reconnaissance. Pour fidéliser vos agents actuels, espérer en recruter, donner une visibilité et envoyer un message clair, même si ce n'est pas à la hauteur que nous espérons, l'investissement devrait aller sur ces locaux-là.

Merci de m'avoir écouté. J'espère ne pas vous avoir trop contrarié.

M. Le Maire.- Les désaccords ne me contrariaient pas ! C'est le principe même de la politique. Nous nous contrarierons mutuellement pendant ces six ans.

Vous avez une nouvelle fois parlé uniquement de la sécurité. Pour l'instant, vous ne parlez que de sécurité. C'est un choix, mais nous aurons sans doute l'occasion de parler d'autres sujets dans l'avenir.

Vous confondez deux choses. Concernant la subvention et l'investissement, nous parlons uniquement des investissements de caméras, pas du fonctionnement, dont nous parlerons lors du budget. Evidemment, il n'y a pas seulement 150 000 € destinés à la Police municipale pour des caméras. Ensuite, vous méconnaissiez la différence entre l'ouverture et le renouvellement des postes. Nous ouvrons des postes, comme pour les fonctionnaires en général, et il faut plusieurs candidatures, comme pour n'importe quel autre poste, avant de les pourvoir. Des agents partent pour diverses raisons, donc nous avons des postes ouverts et les candidatures se multiplient.

Vous avez le droit de ne pas être d'accord, mais nous avons été élus pour un programme et nous l'appliquons. Cela n'empêche pas d'en discuter, mais ne nous en voulez pas d'appliquer le programme pour lequel les Sénonais nous ont élus. Cela me semble normal. Les travaux reprennent donc, avec ces places et avec les crèches.

Je vais laisser Clarisse Quentin acter de ce débat, avec l'article 1 de cette délibération n°2, avant de passer au vœu.

Monsieur Massard, vous avez parlé. Madame Vigne souhaite prendre la parole également ? Dites-nous préalablement combien d'interventions vous allez faire, sinon nous n'allons pas y arriver. Je vous laisse parler, Madame Vigne, mais le règlement prévoit une intervention par groupe et vous en avez déjà fait deux. Si ! Vous ne l'avez pas lu ! Monsieur Massard, nous avons voté un règlement à l'unanimité. Nous avons fait une petite modification pour les vœux. Vous l'avez voté. Nous nous appliquons des règles afin d'avoir un débat correct. Ne me regardez pas avec des grands yeux ! Il est inutile de voter des règlements si nous ne les respectons pas !

Je donne la parole à Mme Vigne, puis nous acterons du débat.

Mme Vigne.- Merci, Monsieur le Maire. Je comptais parler d'un autre sujet que la sécurité, à savoir le patrimoine, l'axe 5. Plusieurs éléments méritent d'être soulignés, selon nous.

Tout d'abord, nous partageons l'idée que le patrimoine constitue une richesse essentielle pour notre ville. Il participe à son identité, à son attractivité, mais aussi à la qualité de vie de nos habitants. C'est donc un sujet important.

Les orientations proposées pour 2026 s'appuient sur des investissements significatifs : 2 M€ pour l'achèvement de l'église Saint-Maurice, 80 000 € pour le musée, 400 000 € pour L'Orangerie. À l'échelle du mandat, cela représente un effort global, ce qui traduit une ambition réelle.

Nous tenons cependant à apporter deux remarques. D'abord, une question de périmètre : certains éléments du patrimoine sont absents de la programmation pluriannuelle. Nous pensons notamment à l'église Saint-Pierre-le-Rond ou à la chapelle Saint-Jean, actuellement en état de délabrement avancé. Ne pas les intégrer, même à titre d'études ou de sécurisation, pose question, car une politique patrimoniale cohérente ne peut pas laisser de côté des bâtiments en difficulté, au risque de devoir, demain, intervenir en urgence, ce qui engendrera des frais probablement plus élevés. Ces éléments font tout de même partie de notre patrimoine et mériteraient *a minima* d'être intégrés dans une réflexion d'ensemble sur leur entretien, leur valorisation ou du moins leur devenir.

La deuxième question qui se pose est une question de vision. Le budget présenté met l'accent sur la restauration. C'est très bien et nécessaire, mais il manque, à notre sens, une dimension essentielle : faire vivre ce patrimoine. Nous pensons notamment au développement d'un parcours touristique structuré, lisible et dynamique permettant de relier les différents sites patrimoniaux de la ville, avec par exemple une signalétique renforcée, des parcours thématiques, des supports numériques ou des visites interactives. Restaurer, c'est bien, mais valoriser et renforcer l'attractivité est tout aussi essentiel.

Par ailleurs, plusieurs pistes pourraient utilement être intégrées à la réflexion budgétaire : la mise en lumière de certains bâtiments, même secondaires, et un plan pluriannuel clair d'entretien du patrimoine secondaire, souvent moins visible, mais tout aussi important.

Enfin, nous serons attentifs à la cohérence globale des investissements. Chaque euro engagé doit répondre à une double exigence : préserver notre patrimoine et le rendre vivant, accessible et utile aux habitants comme aux visiteurs.

Je vous remercie.

M. Le Maire.- Merci, Madame Vigne, d'avoir parlé de notre patrimoine.

La chapelle Saint-Jean appartient à l'hôpital. L'église de Saint-Pierre-le-Rond appartient à la commune et est surveillée par nos services techniques, même si vous avez raison de dire qu'il n'y a pas de budget afférent aujourd'hui.

La parole est à Clarisse Quentin pour acter de la tenue du débat.

Mme Quentin.- Je vous invite à prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2026, sur la base du rapport d'orientations budgétaires joint en annexe de la convocation, visé à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Il n'y a pas de vote, nous prenons acte.

M. Le Maire.- Nous voterons le budget le 27 avril. Si vous avez des questions techniques sur des sujets particuliers, vous pouvez les envoyer par écrit deux ou trois jours à l'avance, à vérifier dans le règlement que nous avons voté à l'unanimité. À la fin du Conseil, vous pouvez poser ces questions. Si vous avez par exemple une question spécifique sur une église, vous demandez des précisions sur son état sanitaire et nous vous apporterons une réponse en fin de Conseil.

Un vœu a été présenté par votre groupe, Monsieur Massard, concernant les écoles. Qui le présente ?

M. Massard.- Tout le monde l'a lu, je pense. L'avez-vous distribué à votre majorité ?

M. Le Maire.- Non, je vous laisse le lire. Nous procédons ainsi généralement.

M. Massard.- Je ne le reprends pas en totalité. Ce vœu concerne la carte scolaire. Vous avez noté, comme moi, qu'un certain nombre de classes pourraient être fermées dans notre commune : les Champs d'Aloup, Jules Ferry, Pierre Larousse et Rigault. C'est particulièrement inquiétant. Dans la présentation budgétaire, Mme Larché a exprimé l'intérêt pour la Ville d'entretenir correctement ses écoles. Nous le faisons depuis plusieurs années. J'ai noté ici 1,3 M€ chaque année, 130 000 € à Jules Ferry. Est-ce bien cela ?

M. Le Maire.- Les écoles ne sont plus suivies par Mme Larché dorénavant, mais par Mme Olivier. Cela a changé lors du dernier Conseil.

M. Massard.- Excusez-moi ! Elle était une figure importante pour les écoles, c'est pourquoi je pensais à elle.

M. Le Maire.- Elle le reste !

M. Massard.- Ces fermetures de classe impactent les familles. Je vous invite à intervenir auprès de l'Éducation nationale pour bloquer ces fermetures de classe et à saisir l'occasion de cette baisse d'effectifs pour permettre aux petits sénonais d'apprendre dans de meilleures conditions et aux professionnels de l'éducation d'œuvrer eux aussi dans de bonnes conditions. La démographie de Sens est largement positive. De plus en plus de familles s'installent dans notre commune, donc ce n'est pas le moment de fermer des écoles et des classes.

Nous vous chargeons, Monsieur le Maire, de relayer ce vœu aux autorités compétentes pour les inviter à retenir leur stylo et à ne pas fermer ces quatre écoles de Sens.

Je vous remercie.

M. Le Maire.- Quatre classes.

Ayant été conseiller, vous savez que nous ne votons pas les vœux. Nous allons néanmoins vous répondre. Je passe la parole à Stéphanie Olivier pour donner des éléments de réponse sur ce sujet de fermeture de classes et de démographie scolaire.

Mme Olivier.- Chers collègues, nous comprenons parfaitement l'inquiétude que peuvent susciter les fermetures de classe. Personne ne s'en réjouit, mais nous avons un devoir de vérité.

La première vérité est que nous ne pouvons pas lutter contre la démographie scolaire. En 9 ans, les écoles sénonaises ont perdu 211 élèves : 130 en maternelle et 81 en élémentaire. Nous sommes confrontés à une baisse globale de près de 9 % des effectifs d'élèves. Cela induit une réorganisation scolaire.

La seconde vérité est que la décision de fermer ou d'ouvrir des classes n'appartient pas à la commune. L'autorité compétente est l'Éducation nationale. Nous sommes un interlocuteur concerné, mais nous ne sommes pas le décideur final. Notre rôle est de dialoguer, d'alerter et de négocier en argumentant et en défendant la situation locale.

Il faut regarder les choses avec équilibre. Des fermetures sont envisagées en raison d'un critère factuel de baisse de la démographie scolaire, mais il est également prévu une ouverture de classe à la maternelle des Chaillots et le maintien d'une classe qui devait fermer à l'école élémentaire Aristide Briand. La commune agit concrètement lorsqu'elle dispose d'arguments pour le faire.

Par conséquent, le sujet n'est pas de nier les fermetures, ni de faire comme si la commune pouvait, à elle seule, s'y opposer par principe. Le sujet est de défendre au mieux chaque école, chaque situation, chaque équilibre local, avec sérieux et sans posture. C'est exactement ce que nous faisons. Nous négocions quand cela est possible, nous obtenons parfois des arbitrages favorables et nous disons aussi lucidement les choses quand la réalité démographique s'impose.

Dans ces conditions, je ne suis pas favorable à un vœu qui présenterait les choses comme si la commune pouvait décider seule, ou comme si toute fermeture était par nature illégitime. Notre ligne doit être plus juste : défendre les intérêts des écoles sénonaises avec constance, faire valoir les spécificités locales et

continuer à travailler avec l'Éducation nationale pour que chaque décision soit la plus adaptée possible aux besoins des enfants.

Je note votre inquiétude par rapport au fait que nous puissions éventuellement profiter d'une baisse pour faire en sorte que les classes soient moins chargées, mais l'Éducation nationale nous impose 25 élèves par classe.

M. Le Maire.- Merci. Ce sont les raisons pour lesquelles nous ne souhaitons pas voter le vœu tel quel, mais cela ne nous empêche pas d'être attentifs à la réalité de ce qui se passe dans nos écoles.

Nous allons néanmoins soumettre le vœu au vote. Je demande à ceux qui souhaitent le voter de lever la main (le groupe d'opposition). Je vous remercie.

Nous nous abstenons.

Vos inquiétudes seront relayées par la presse locale, je pense.

M. Massard.- Nous le regrettons.

M. Le Maire.- Vous pouvez le regretter, Monsieur Massard, mais vous avez pu le présenter et nous y avons répondu. C'est terminé.

Vous avez présenté un vœu. Madame Olivier vous a répondu. Nous l'avons mis au vote, comme demandé par votre groupe. Dont acte. Nous avons respecté le règlement.

Nous sommes arrivés au terme de ce premier Conseil municipal. Le prochain aura lieu le 27 avril prochain à 18 h 30, avec une quarantaine de délibérations à l'ordre du jour, dont le budget et de nombreuses nominations et désignations. Il se tiendra dans cette salle du Conseil municipal.

Pour rappel, le Conseil d'agglomération se déroulera ce mercredi à 18 h 30, non pas à L'Amphi, mais à Paron, salle Roger Treillé.

Merci à tous et bonne soirée !

La séance est levée à 19 h 49.

Le Maire de Sens,



Le secrétaire de séance

A blue ink signature, which appears to be "Marine Vigne", is written in a cursive style.

Marine VIGNE